

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1842

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Christophe, M. Dunoyer, M. Gomès,  
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Villiers et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 4 BIS**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« sensibilisation »,

insérer le mot :

« pratique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que la sensibilisation à la réduction des déchets dans les collèges prenne une forme pratique de ramassage, de visite d'un centre de tri, d'éducation au compost ou d'atelier zéro déchet afin que cette action soit la plus pertinente possible pour nos jeunes.